



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : COUPE DE FRANCE RSX

Dates complètes : 20, 21 et 22 Mars 2009

Lieu : La Rochelle

Autorité Organisatrice : Société des Régates Rochelaises

En collaboration avec le club nautique d'Angoulins

1 REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile ISAF*, y compris l'Annexe B concernant les planches à voile.

La langue officielle est le Français.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la **catégorie C** de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à toutes les planches à voile RS : X

- 9.5 pour les garçons et 8.5 pour les filles,

- Les garçons et filles nés en 1991 et après, ayant fait officiellement acte de candidature, à la FFVoile avant le 14 janvier 2009, pour le Mondial ISAF Youth 2009,

- Les concurrents étrangers garçons et filles nés en 1991 et après, INVITES par la FFVoile,

Les planches admissibles doivent se pré inscrire en complétant le formulaire électronique sur la page du site SRR (ne pas oublier les numéros de voile et numéros de licence) au plus tard le 7 mars 2009.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides (2009) portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

- l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers INVITES non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les organisateurs peuvent demander aux coureurs de porter un lycra à l'effigie du ou des sponsors de l'épreuve, ainsi que d'afficher sur leur voile côté tribord, à l'emplacement prévu par les règles de classes, le Logo du sponsor principal de l'épreuve.

4 DROITS A PAYER

Le montant des droits d'inscription est de 55 € à régler par cheque avant le 7 mars 2009.

Société des Régates Rochelaises –

Avenue de la Capitainerie Port des Minimes 17000 la Rochelle

Tél : 05 46 44 62 44 - Fax : 05 46 34 11 12 - contact www.srr-sailing.com

Le Contrôle des Dossiers se fera à la SRR le vendredi 20/03/2009 de 10 H à 12 H 30.

5 PROGRAMME

-Vendredi 20 14h 1^{er} signal avertissement course à suivre

-Samedi 21 11h 1^{er} signal avertissement course à suivre

-Dimanche 22 11h 1^{er} signal avertissement course à suivre

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront affichées au tableau officiel.

7 PARCOURS

Les parcours de type trapèze seront définis en annexes des IC.

8 CLASSEMENT

Le Système de Points « a minima » s'appliquera. Le nombre maximum de courses est de 12.

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 9 à 12 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

Les classements suivants seront établis : Masculin 9.5, Féminin 8.5, junior 8.5 nés en 1991 et après ayant fait officiellement acte de candidature, à la FFVoile avant le 14 janvier 2009, pour le Mondial ISAF Youth 2009.

9 COMMUNICATION RADIO

Une planche à voile ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'elle est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par toutes les planches. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 ASSURANCE

Chaque concurrent participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent pour l'épreuve.

**Réductions chez nos partenaires hébergeurs : site Internet SRR et annexe suivante
ou**

Office de tourisme La Rochelle www.larochelle-tourisme.com

Camping Le Clos Richelieu : 05 46 44 19 24 info@leclosrichelieu.com

Les Chalets de la plage:05 46 44 57 97 leschaletsdelaplage@wanadoo.fr

Camping de la Lizotiere : 05 46 44 19 33

Camping des Sables : 05 46 45 40 30 fax : 05 46 27 89 02

Auberge de Jeunesse : 05 46 44 43 11 larochelle@fuaj.org

Heures Marée en TU +1

Ve.	BM	05:36	03,11	27
20	PM	12:46	04,39	
mars	BM	18:11	03,19	27
2009				

Sa.	PM	01:08	04,66	29
21	BM	07:08	02,97	
mars	PM	13:50	04,64	33
2009	BM	19:34	02,96	

Di.	PM	02:03	04,96	39
22	BM	08:11	02,64	
mars	PM	14:33	04,96	46
2009	BM	20:27	02,59	